

**TRILPORT** | Jean-Michel Morer va contester en justice l'arrêté du préfet qui autorise la prolongation du stockage de déchets à Isles-les-Meldeuses, commune voisine.

# Le maire reste mobilisé contre l'extension de la décharge Suez

Sébastien Roselé

« **NOUS FERONS** tous les recours nécessaires. » Le maire de Trilport (Seine-et-Marne), Jean-Michel Morer (DVG) est plus motivé que jamais. Il demande des éclaircissements sur la prolongation et même l'extension de la décharge Suez située à Isles-les-Meldeuses. Le projet, qui a fait l'objet d'une courte enquête publique en mai dernier, vient d'être validé par le préfet de Seine-et-Marne.

Le haut fonctionnaire Pierre Ory a suivi en cela l'avis de la commissaire-enquêtrice qui s'était dite favorable au projet. Pourtant, la Mission régionale d'autorité environnementale, dans un document argumenté de 30 pages que nous avons lues, s'était, elle, opposée à la reconduite des activités de stockage des déchets à cet endroit.

## Un vaste déboisement prévu

On en est là. Jean-Michel Morer prévient : « Le maire de Trilport n'a pas à être pour ou contre le projet. » Il n'entend pas s'opposer par principe au projet porté par Suez. Mais il réclame des précisions. Deux, pour être exact. « On demande à Suez une concertation transparente. Et on exige de vraies études d'impact sur l'environnement et sur les dommages causés par les camions. » Car l'édile a calculé



Trilport (Seine-et-Marne), mardi 13 février. Le maire Jean-Michel Morer (DVG) estime que l'extension de l'exploitation de la décharge va faire transiter plus de 200 camions par jour par la commune. Selon Suez, ce serait moins d'une cinquantaine.

que le prolongement et la montée en puissance de l'activité de la décharge allaient entraîner le passage de 210 camions supplémentaires chaque jour par sa commune. « Ce trafic va emprunter des rues qui ne sont pas adaptées. Je suis effrayé par la projet en puissance du projet, par l'augmentation du tonnage et l'augmentation du nombre de poids lourds. »

Le projet d'extension de la décharge Suez peut être décomposé en trois parties.

D'abord il s'agira de créer un casier – un trou gigantesque et normalement imperméable – de 8 millions de mètres cubes qui contiendra des déchets non dangereux (DND), une catégorie qui comprend un très grand nombre de types d'ordures. Ce sont d'abord 175 000 tonnes, pour monter à 235 000 tonnes par an, de matières qui y seront apportées.

Ensuite, autour des trois casiers existants, un nouveau sera érigé pour entreposer

900 000 m<sup>3</sup> de déchets inertes, à raison de 100 000 tonnes déversées chaque année pendant les 28 années que doit durer la future exploitation.

## Des études correspondantes aux « obligations légales »

Enfin, le troisième volet prévoit de déboiser 15 ha pour créer plusieurs plates-formes de traitement des mâchefers – résidus des usines d'incinération de la région dont la concentration en polluants et autres métaux lourds est importante –, et de mise en balle plastifiée de déchets ménagers avant qu'ils soient envoyés ailleurs pour être incinérés.

Dans son arrêté, le préfet a dit oui, même au déboisement de cette vaste zone. Pour Jean-Michel Morer, « le projet date d'une autre époque, d'un autre monde ». Le maire est prêt à mener le combat jusqu'au bout contre la décharge, mais dans les limites de la légalité. « Nous commençons par un recours gracieux. Nous aurions pu aller directement au tribunal administratif, mais nous ne le faisons pas au regard de la qualité du dialogue que nous avons eu avec le préfet (ils se sont rencontrés en décembre). » Et le maire de Trilport de conclure : « Si les élus ne font pas ce travail (de contestation), d'autres le feront. Car les enjeux sont tels

qu'à un moment, d'autres s'y opposeront. Je préfère initier un dialogue républicain. »

Elina Marcoux, responsable du développement chez Suez, estime que le nombre de poids lourds qui transiteront par Trilport sera bien inférieur à celui annoncé par Jean-Michel Morer. « Ce ne sont pas 200 camions mais plutôt 44, une cinquantaine au maximum, soit 6 % de la circulation qui passe par la commune. » Sur le volet écologique, l'ingénieure explique que le dossier déposé par l'entreprise comprenait des études « qui correspondaient aux obligations légales ».

## Début de l'activité en 2025

En outre, selon elle, un plan écologique « ambitieux » va être mené à Isles-les-Meldeuses avec « 100 ha préservés qui permettront d'améliorer la situation écologique du site ». « Nous allons entretenir et améliorer l'habitat de plusieurs espèces d'animaux », explique-t-elle. Enfin, pour ce qui est de la concertation préalable qui n'a pas eu lieu, « ce n'est pas applicable à notre projet dans la mesure où il ne recevra aucune subvention publique ».

Les travaux d'extension du site commenceront ce mois-ci et dureront une année. C'est au début de 2025 que l'activité de stockage de déchets va redémarrer.

## Actu express

### Trente mois de prison pour l'escroc aux sentiments

**77 | TORCY** Triste affaire que celle jugée, jeudi, par le tribunal correctionnel de Meaux (Seine-et-Marne). Les juges se sont penchés sur une escroquerie sentimentale, infraction douloureuse pour les victimes, qui voient s'envoler leurs illusions en même temps que leurs économies. À la barre : Serge, un Ivoirien de 33 ans. Il nie en bloc les faits remontant à 2019 et 2020. À ses côtés, Chantal, 59 ans, poursuivie pour complicité. À l'époque, le couple vivait à Toulouse (Haute-Garonne). Aujourd'hui, plus question d'amour entre eux. La quinquagénaire a découvert que son ex-compagnon avait soutiré de l'argent à d'autres conquêtes, en ouvrant des comptes bancaires à son nom à elle. Le tribunal l'a relaxée. Sur le banc des parties civiles : une Torcéenne, la soixantaine. L'homme, caché derrière des pseudos sur un site de rencontres, a extorqué 158 000 € à cette mère de famille pour venir en aide à « William », incarcéré en Angleterre, et à « Christian », dont la fille était malade en Suède. La Torcéenne avait même contracté des crédits. « Ma cliente sortait d'un divorce, elle venait de perdre sa mère. Elle s'est inscrite sur ce site pour tromper sa solitude », a plaidé l'avocate de la partie civile. Pas question pour le trentenaire d'endosser le rôle du parfait escroc : « J'ai été victime d'une usurpation d'identité ». La substitue du procureur Léa Dreyfus a qualifié les faits et le positionnement du prévenu de « détestables », avant de requérir trente mois de prison, dont douze ferme à effectuer sous bracelet électronique. Les juges ont suivi les réquisitions. **Guénaële Calant**

Le Parisien

RENDEZ-VOUS DU 27 FÉVRIER AU 2 MARS SUR LE STAND LE PARISIEN AU SEIN DE VOTRE MAGASIN LECLERC.

DE NOMBREUX AVANTAGES ET SURPRISES VOUS Y ATTENDENT...

E.Leclerc

AVENUE DE LA VOULZIE  
77160 PROVINS

